

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - PRODUITS CHIMIQUES MAZAL

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Mé le règlement n°2022-0263 de la commission du 22 décembre 2022 relatif à l'application des articles 217 et 218 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de l'Union.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-2 et L3221-5.
Vu la délibération n°13 du 12 avril 2020 portant sur l'évaluation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises.
Vu la convention relative à la mise en œuvre du SPODES concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.
Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL le 22 décembre 2022.
Vu l'avis simple de la commission mis en date du 02 février 2023.

CONSIDÉRANT que la société souhaite à travers ce projet, le succès de développer et mettre en place une application mobile dédiée à la gestion des échanges connectés aux plateformes et aux systèmes de produits chimiques
CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, cette somme ne pouvant être supérieure à 22 000€ HT
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT relatives aux de 1 400 €, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 22 000 50% = 11 000 €.

DE C I D E

D'attribuer à l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL, dont le siège est situé au 11 rue Duport 861 - 23 Hégel - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 11 000 €
De signer la convention de financement précisée les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, le 03 Mars 2023.

Le Président de Limoges Métropole,



Stéphane GAZDAR
Président
Le Directeur Général des Services
Stéphane PROQUEZ

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1962 sur l'accès à l'information.
L'administration s'engage à vous notifier en cas de modification auprès de l'administré.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL

1 DOCUMENT - Publié le 3 Mars 2026

 **27916.pdf**
(.pdf, 99,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**